

Règlement intérieur à partir de septembre 2024

Restauration scolaire municipale

Accueil de loisirs

Accueils périscolaires

**AVENANT Eté 2025 : Accueil de loisirs
du lundi 7 juillet au vendredi 29 août 2025**

L'article 2.2. est ainsi modifié, pour ce qui concerne un second lieu d'accueil et la période d'inscription :

- **2.2 Vacances Scolaires Accueil de loisirs : inscriptions et annulations :**

Période d'ouverture	Horaires
Vacances scolaires (Vacances de fin d'année : une seule semaine est ouverte)	7h15 - 12h15 / 13h30 - 18h30

Les inscriptions à l'ALSH s'effectuent via le portail familles (<https://mairie-trignac.portail-familles.app/home>). Vous pouvez contacter le service en cas de difficultés pour effectuer l'inscription, ou y venir pour être accompagné dans votre démarche (lundi au mercredi).

En cas d'accueil complet, le portail familles vous propose de vous inscrire sur une liste d'attente. Le secrétariat prendra contact avec les familles si des places se libèrent. En l'absence de réponse de votre part dans un délai de 48 heures, la place sera proposée à une autre famille.

L'été 2025, les enfants seront affiliés à un lieu d'accueil selon leur école de référence en 2024-2025 :

- ALSH Jean-René Teillant (60, route de Certé) : enfants scolarisés à l'école Anne Frank, Léo Lagrange ou scolarisés hors-commune de Trignac ;
- ALSH Hazo (rue Emile Combes) : enfants scolarisés à l'école Jaurès-Curie, Casanova, Louise Michel

Période de réservation : Grandes vacances

Accueil	Délai de réservation	Délai d'annulation	Absences justifiées	Absences non justifiées
Grandes Vacances	- Enfants domiciliés à Trignac : <u>Ouverture le 04 juin</u> pour les deux mois d'été - Enfants domiciliés hors Trignac et scolarisés à Trignac : <u>Ouverture le 10 juin</u> pour les 2 mois d'été	Au plus tard 14 jours avant le jour annulé	En cas de justificatif d'absence celui-ci devra être fourni dans un délai de 8 jours après l'absence sinon la réservation sera facturée	La réservation est facturée au tarif en vigueur

Seuls les enfants inscrits (réservation) sur le Portail familles, seront accueillis. Les enfants qui n'auront pas été inscrits préalablement ne seront pas accueillis.

Les annulations s'effectuent sur le portail familles. En cas d'impossibilité ou de soucis, contacter le secrétariat par mail : educationloisirs@mairie-trignac.fr ou par téléphone 02 40 17 57 80

Les familles peuvent ajouter ou annuler des réservations durant toute la période.